



DEMANDE DE LOCATION DE VAISSELLE

(A formuler au moins 8 jours avant la date souhaitée et à déposer au CCAS en Mairie de Guilers)

Je soussigné(e) : Adresse :

☎ : Mail :@.....

Agissant : à titre personnel

au nom et pour le compte de l'association ou de la Société :

En vertu des responsabilités que j'assume au sein de cet organisme (Fonctions :))

Sollicite du CCAS de GUILERS, le prêt/la location de la vaisselle ci-après indiquée, et m'engage à m'acquitter du prix de location fixé par le CCAS.

Le règlement doit être effectué à l'accueil associatif avant le retrait de la vaisselle (chèque ou espèces uniquement).

Toute vaisselle non revenue en parfait état fera l'objet d'un remplacement aux frais du pétitionnaire (valeur de remplacement).

Période de location souhaitée : du Au

► **Du lundi au vendredi (cocher les cases de votre choix) :**

RETRAIT à 8h30 13h30

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

RETOUR à 8h30 13h30

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

► **Le samedi et le dimanche ou jours fériés :**

(Impérativement entre 8h30 et 12h / 17h et 20h)

RETRAIT Samedi Dimanche / Horaire (obligatoire) :H.....

RETOUR Samedi Dimanche / Horaire (obligatoire) :H.....

Nbre	Désignation	P.U	TOTAL	Valeur remplacement
	Assiette creuse	0.22 €		1.60 €
	Assiette plate	0.22 €		1.60 €
	Assiette dessert	0.22 €		1.60 €
	Corbeille à pain	0.22 €		0.95 €
	Couteau	0.22 €		0.95 €
	Fourchette	0.22 €		0.95 €
	Grande cuillère	0.22 €		0.95 €
	Grande tasse	0.22 €		0.95 €
	Marmite 70L	7.50 €		230 €
	Pelle à tarte	0.22 €		1.60 €
	Percolateur 60 t	14.85 €		390 €
	Percolateur 100 t	14.85€		390 €
	Petite cuillère	0.22 €		0.95 €

Nbre	Désignation	P.U	TOTAL	Valeur remplacement
	Petite louche	0.22 €		0.95 €
	Petite tasse	0.22 €		0.95 €
	Pichet inox	0.60 €		1.60€
	Pichet verre	0.60 €		1.60 €
	Plat creux arcopal	0.60 €		3.10 €
	Plat creux inox oval	0.60 €		3.10 €
	Plat inox oval	0.60 €		3.10 €
	Plat inox rectangle	0.60 €		3.10 €
	Saladier arcopal	0.60 €		3.10 €
	Saladier inox	0.60 €		3.10 €
	Saladier pirex	0.60 €		3.10 €
	Soupière inox	0.60 €		3.10 €
	Verre à pied	0.22 €		0.95 €

PRIX TOTAL A PAYER : Euros OU APPLICATION DU MINIMUM DE PERCEPTION : 7.00€

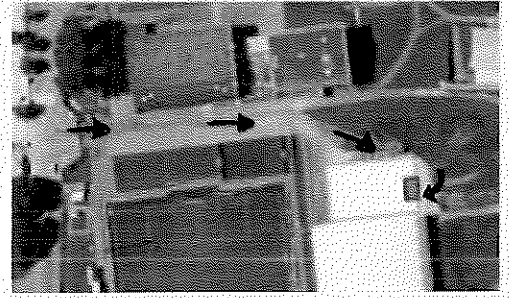
Date demande __ __ __	Visa agent accueil :	VU POUR ACCORD	Fiche conciergerie transmise
Signature demandeur :		Guilers, le Anne CARRO, Vice-présidente du CCAS	<input type="checkbox"/> Locataire Par mail / Accueil le
			<input type="checkbox"/> Services techniques Par mail / Accueil le

Modalités de retrait et de retour au verso de l'imprimé

Où ? Au complexe Sportif Louis Ballard (cf. plan ci-contre)

Modalités et consignes drive :

- La clé du drive est à retirer à l'accueil de la Mairie sur les heures d'ouverture habituelles et à restituer dès le lundi suivant.
- Rouler au pas à l'intérieur du complexe sportif.



- Au retour, le matériel doit être déposé dans le drive aux horaires indiqués sur le formulaire
- Rangement à l'identique au retour (en cas de non-respect, la commune se réserve la possibilité de ne plus permettre l'accès à ce service). Nous vous conseillons de prendre une photo lors du retrait.
- S'assurer à chaque manipulation de la fermeture du portail et du drive.

NOTA : Aucune clé du drive ne sera délivrée en dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

Règlement d'utilisation

ARTICLE 1 : Toute personne ou organisme ayant formulé sa demande dans les délais indiqués à l'article 2 ci-après, pourra utiliser la vaisselle acquise à cet effet par le CCAS de Guilers, sous réserve que cette demande ait été agréée. →

ARTICLE 2 : Un registre de réservation est ouvert en Mairie de Guilers. Les réservations émanant des associations ayant leur siège à Guilers, ainsi que des employés de cette commune, pourront se faire au plus tôt **12 mois avant la date de réservation souhaitée**. Les réservations émanant des autres demandeurs seront reçues au plus tôt, **3 mois avant la date d'utilisation**.

ARTICLE 3 : Les tarifs de location indiqués, fixés par le CCAS de GUILERS, s'entendent pour une période maximale de 4 jours, y compris les jours de retrait et de retour de la vaisselle. **Le règlement est à effectuer à l'accueil de la mairie après le retour de la vaisselle (chèque/espèces).**